

7 octobre 2013

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



REFORME DES RÉGIMES INDEMNITAIRES

Le 1^{er} octobre 2013, la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique a réuni les fédérations syndicales représentatives afin de présenter un nouveau régime indemnitaire, par la mise en place d'une Indemnité de Fonction d'Expertise et d'Engagement Professionnel (IFEEP) – voir notre tract du 9 juillet 2013.

La DGAFP a présenté le projet de décret instituant le nouveau dispositif indemnitaire voué à se substituer à la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats).

Les grands principes ont été présentés, à savoir :

- l'interministérialité (conçu pour être applicable à tous les agents, sauf exception) sans être réservée à la filière administrative
- l'harmonisation entre les ministères
- la simplification des régimes indemnitaires (en remplacement IAT, IFTS ...)
- l'approche différenciée selon les catégories A-B-C
- la prise en compte des parcours professionnels
- la reconnaissance de l'engagement professionnel et de la manière de servir

L'IFEEP comprendra d'une part l'IFSE (Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise) valorisant l'exercice des fonctions et de l'expertise (sur la base de 3 critères) versée mensuellement. D'autre part, en option, le CIA (complément indemnitaire annuel) qui reposera sur l'engagement professionnel de l'agent, avec des attributions comprises entre 0 et 100% du montant de référence, versé 1 à 2 fois par an.

Les textes finalisés seront présentés au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat le 6 novembre 2013.

- Le calendrier de mise en œuvre selon le projet de décret :
- au cours de l'année 2014 pour les Adjointes Administratives et les Secrétaires Administratives,
 - au plus tard le 1^{er} juillet 2015 pour les Attachés,
 - à compter de janvier 2017, pour les autres corps (filière technique, filière scientifique, ...)

Bureau National
01.55.34.33.20

**LE SNAPATSI DÉNONCE CE PROJET
MIS EN OEUVRE DANS LA PRÉCIPITATION
ET SANS NÉGOCIATION !**

F
O
N
C
T
I
O
N
P
U
B
L
I
C
E

